

Introduction

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Boissiera : mémoires de botanique systématique**

Band (Jahr): **36 (1985)**

PDF erstellt am: **25.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Introduction

Lorsqu'en août 1931 paraît à Genève le septième volume de la *Flore des Alpes maritimes*, ouvrage monumental entrepris en 1892 par Emile Burnat puis continué après sa mort (1920) par ses collaborateurs John Briquet et François Cavillier, l'on peut craindre que cette œuvre de longue haleine ne demeure inachevée. En effet, d'une part la partie éditée jusqu'alors — à laquelle s'ajoutent, de 1879 à 1916, une dizaine de publications traitant de groupes séparés — ne représente qu'une petite moitié du volume total à publier. D'autre part — et nous tenons à préciser que nous excluons ici tout jugement — les groupes sont, au fil des décennies, envisagés dans un découpage infra-spécifique de plus en plus poussé, de sorte que seize familles (dont certaines fort modestes, il est vrai) apparaissent dans le premier volume, alors que le seul genre *Centaurea* occupe cent vingt pages dans le septième. La disparition de John Briquet en cette même année 1931 donnera le coup d'arrêt à l'édition de la *Flore des Alpes maritimes*, et la comparaison s'impose à ce sujet avec le *Prodrome de la Flore corse* de ce même auteur, dont René de Litardière assura la continuité jusqu'à sa mort en 1957, mais qui reste, lui aussi, un ouvrage inachevé.

Donner une suite à la *Flore des Alpes maritimes*, et si possible la terminer, nous est apparu de plus en plus nécessaire au cours de nos recherches et activités respectives: de nombreux chercheurs doivent, soit se rendre à Genève pour consulter l'herbier "Alpes maritimes" de Burnat (G-BU) ainsi que l'herbier de Georges Thuret et Edouard Bornet qui forme son complément, soit solliciter dans ce but l'aide du personnel du Conservatoire botanique. En tout état de cause, l'écueil majeur réside dans la non-détermination ou la non-vérification du plus grand nombre des parts qui n'ont pas encore donné lieu à publication. D'un autre côté, l'absence d'une *Flore des Alpes maritimes* complète — en dehors de la petite *Flore* d'Honoré Ardoino, très ancienne (2^{me} éd. 1879), affectée de nombreuses erreurs, et consacrée à un territoire assez restreint — se fait cruellement sentir au niveau des recherches floristiques locales, fait d'autant plus regrettable que l'extrémité austro-occidentale de l'arc alpin bénéficie du peuplement végétal le plus riche d'Europe. La création récente (1979) du Parc National du Mercantour et le développement d'un programme de cartographie automatique en réseau de la flore et de la faune à partir des observations actuelles mais aussi des données émanant de diverses collections (J. Claudin & al., 1984), n'ont que mieux mis en évidence cette lacune.

Dans ce contexte, l'idéal eût évidemment été de concevoir une nouvelle *Flore des Alpes maritimes* réunissant la documentation écrite, extrêmement abondante, notamment au sein des récentes études phytosociologiques, et les données d'exsiccata, principalement des différents herbiers de Genève (herbier général, herbier européen de Burnat, herbier des Alpes maritimes, etc.), et des herbiers de J. Rodié (Montpellier-Université), G. Gavelle (Nice-Université), R. Salanon (id.), G. Bono (Varallo-Sesia), etc. Entreprendre un tel travail ne nous était pas possible.

Bien que nous soyons tout à fait conscients des défauts qu'elle présente, la solution finalement retenue tient compte d'évidents impératifs de concision mais, et ceci nous paraît le plus important, s'efforce de respecter au maximum "l'esprit" des publications de Burnat et de ses collaborateurs. Notre but principal est d'énoncer le plus exactement possible le contenu des étiquettes de la partie non mise à jour des herbiers de Burnat et de Thuret, afin de fournir une information "au premier degré". Dans cette optique, la présentation en fac-similé, idéale, eût demandé un travail là encore considérable.

A la suite de discussions fructueuses avec de futurs utilisateurs, il nous a semblé indispensable de faire une récapitulation, trop succincte à notre goût mais susceptible de rendre service, de l'ensemble des éléments publiés tant dans la *Flore* elle-même que dans les *Matériaux pour servir à l'histoire de la Flore des Alpes maritimes* publiés par E. Burnat et ses collaborateurs, ou encore dans des publications qui se réfèrent essentiellement, et même souvent exclusivement, à ce matériel d'herbier (par exemple A. Chabert, 1900; A. Saint-Yves, 1913; K. Zahn, 1916; J. Callé & P. Ozenda, 1950). Tâche pour le moins périlleuse car, en dehors de problèmes d'ordre nomenclatural, nous nous sommes heurtés à un éparpillement considérable des informations. Ainsi, et sans que cela constitue un record dans ce domaine, *Rosa montana* Chaix subsp. *chavini* (Rapin) Archangeli apparaît dans E. Burnat & A. Gremlin, 1879, *Les Roses des Alpes maritimes*: 117 et 122, puis dans

le *Supplément à la monographie des Roses des Alpes maritimes* (1882-1883): 39, puis dans E. Burnat, 1899, *Flore des Alpes maritimes* 3: 49; enfin dans F. Cavillier, 1913 in *Flore des Alpes maritimes; supplément aux quatre premiers volumes* 5: 73. L'on aura d'ailleurs confirmation de la nécessité de cette mise en ordre en prenant connaissance de l'intitulé "puriste" de la *Flore* de E. Burnat tel que nous l'avons noté dans la bibliographie, *in fine*. Les problèmes se compliquent encore pour des groupes absents de la *Flore* et traités de manière indépendante par un auteur à une date antérieure aux dernières récoltes de Burnat (1914), groupes dont une partie a par conséquent échappé à ce traitement. C'est le cas par exemple des Ptéridophytes, dont H. Christ fait une étude sur les seules *Filicinae* en 1900 en se référant au matériel récolté jusqu'à cette date. Le travail de J. Callé & P. Ozenda (*Les Ptéridophytes des Alpes-Maritimes*, 1950) est bien loin de reprendre la totalité des données de l'herbier Burnat (ce n'était pas son objectif), ce qui explique que nous ayons dû compléter nous-mêmes cette section et qu'un même taxon puisse apparaître sous trois rubriques successives. Sans les précisions que nous venons de donner, il serait bien difficile de comprendre l'inévitable hétérogénéité qui, en quelque sorte, disgracie notre tentative de synthèse. Nous pensons toutefois avoir compensé ce défaut par une assez grande exhaustivité et avoir ainsi contribué à rendre plus abordables et plus rapides les recherches basées sur le fonds remarquable que constitue l'herbier des Alpes maritimes d'Emile Burnat.

Ces objectifs ainsi définis, nous devons maintenant donner quelques explications liminaires quant à la présentation de ce travail.

1. Détermination des parts d'herbier et nomenclature

Les parts correspondant aux taxons non traités dans la *Flore des Alpes maritimes* ou dans les *Matériaux* sont classées *grosso modo* par genres et espèces au sein de l'herbier, les binômes spécifiques ayant été le plus souvent libellés par A. Gremlé, J. Vetter ou J. Briquet. Certains groupes difficiles (*Salix*, *Thymus*, *Rhinanthus*, *Myosotis*, *Hieracium*, *Festuca* par exemple) ont été déterminés ou revus par des monographes ou des spécialistes, mais les investigations modernes sont relativement rares. Lorsqu'un *determinavit* apporte une information supplémentaire — ou éventuellement contradictoire — par rapport au binôme sous lequel figure la part, le nom de l'auteur du *determinavit* figure en clair (en général suivi de la date), afin d'éviter des recherches fastidieuses. Dans le cas contraire, un code numérique figurant *in fine* est utilisé afin de ne pas alourdir le texte. Dans le même esprit, l'indication "det. id." signifie: même *determinavit*, par le même déterminateur que précédemment. Il reste qu'un pourcentage élevé de parts demeure indéterminé, et nous n'avons pas toujours réussi à lever le doute, surtout dans la mesure où nous avons exclu toute dissection. Nous remercions bien vivement ici les personnes qui nous ont apporté leur aide dans cette tâche ingrate.

Afin de permettre un repérage facile par rapport aux ouvrages modernes, l'ordre suivi est celui de *Flora Europaea* (T. G. Tutin & al., eds., 5 vol., 1964-1980), repris de façon presque identique par la très récente *Flora d'Italia* de S. Pignatti (1982). Il en résulte évidemment une alternance entre groupes traités antérieurement et groupes "inédits" (cf. ci-dessus). Nous n'avons introduit de modification à la nomenclature adoptée par ces Flores qu'en ce qui concerne les familles traitées dans le volume 1 de *MED-CHECKLIST* (W. Greuter, H. Burdet & G. Long, eds. 1984), ou dans les cas d'invalidation des binômes retenus par *Flora Europaea*. La première partie (*Boissiera* 36, 1985) correspond aux trois premiers volumes de cette flore, la seconde (*Boissiera*, à paraître ultérieurement) aux deux derniers volumes, la disproportion devant être compensée par la présence de l'index taxonomique général et de l'index toponymique qui accompagneront la deuxième publication. Nous donnons souvent une synonymie succincte et signalons les binômes susceptibles de servir de point de repère dans la compilation de la *Flore des Alpes maritimes* elle-même ou d'autres écrits.

2. Regroupement en secteurs géographiques

L'énumération des parts d'herbier suit un ordre sensiblement analogue à celui de la *Flore*: d'ouest en est sur le revers septentrional piémontais de la chaîne axiale depuis la haute vallée de la Stura (col de la Maddalena) jusqu'aux Préalpes de Mondovi et au cours moyen du Tanaro; puis d'est en ouest, d'abord en Ligurie occidentale italienne au niveau des Alpes d'Ormea et des Préalpes

d'Albenga et de San Remo, ensuite dans la partie française, successivement en Roya, Vésubie, Tinée, haut-Var et haut-Verdon. Viennent ensuite les zones plus méridionales de la vallée de l'Estéron et des Préalpes de Grasse et de Castellane. La "région littorale", qui ne dépasse guère une altitude de 800 m (exceptionnellement 1100 m au Mont Agel), et dont l'extension varie entre cinq et quinze kilomètres, fait l'objet d'une énumération des localités reprise d'est en ouest de façon autonome, de même que les petits massifs cristallins du Tanneron et de l'Estérel.

Structurer la liste (souvent impressionnante!) des stations nous a semblé indispensable: dans ce but, le regroupement par secteurs eux-mêmes énumérés selon la ligne directrice précédente, et l'utilisation de caractères typographiques qui permettent un repérage immédiat dans un texte relativement dense, autorisent une lecture "en discontinu" focalisée sur tel ou tel centre d'intérêt. En raison notamment de la configuration des Alpes maritimes, le regroupement par vallées — pris dans le sens large de bassins — et non pas par massifs, s'est avéré le plus judicieux. C'est à ce type de classement que nous avons donné la priorité, mais sans que cela soit toujours possible étant donné la grande imprécision qui entache bon nombre d'indications de localité. Le type de regroupement adopté cas par cas (vallée, massif, portion de territoire avoisinant une ville ou un village, etc.) dépend donc largement du degré de précision des indications de localité, d'autant que nous n'avons pas voulu multiplier outre mesure les catégories territoriales. Le lecteur doit donc bien considérer les regroupements proposés comme un apport de notre cru, étranger à l'Herbier lui-même, et à finalité exclusivement utilitaire. Dans une éventuelle cartographie chorologique des taxons, il est instamment recommandé de se baser exclusivement sur le contenu des étiquettes qui, lui, n'a en rien été modifié (sauf abréviations; cf. ci-dessous).

Une carte toponymique au 1/200.000^{me}, soit à la même échelle que la carte livrée avec le 5^{me} volume de la Flore (1913), ainsi que l'index qui l'accompagne, permettent un repérage rapide des localités citées dans les parts d'herbier. Nous remercions très vivement M^{me} S. van Hove qui a eu la lourde tâche de redessiner cette carte. L'on se souviendra que plusieurs rectifications de frontière sont intervenues dans le secteur compris entre la haute-Tinée et la Roya à la suite de la guerre 1939-1945, et qu'ainsi de nombreuses stations autrefois italiennes se sont trouvées rattachées à la France.

3. Abréviations

Lorsque nous avons envisagé les modalités pratiques de publication, un calcul sommaire basé sur une centaine de parts prises au hasard nous a montré que le volume du texte se trouverait augmenté de plus de 50% si nous conservions *in extenso* le libellé des étiquettes et des compléments à y adjoindre, *determinavit* par exemple. Ne pas déformer leur contenu tout en condensant fut réalisé de la manière suivante:

- a) Abréviation des titres des ouvrages auxquels il est fait référence à de multiples reprises, ainsi *Fl.* (suivi du tome) pour *Flore des Alpes maritimes*, ou *Ptérid.* pour *Les Ptéridophytes des Alpes-Maritimes*, ou *Cytises* pour *Etudes sur les Cytises des Alpes maritimes*, etc. Nous en donnons la liste complète ci-dessous.
- b) Recours aux abréviations classiques pour les mots d'usage courant (cf. liste, *infra*); la plupart sont d'ailleurs abondamment utilisées dans les libellés eux-mêmes.
- c) Elimination (notée [...]) des informations dénuées de tout intérêt. On voudra bien par contre nous pardonner d'avoir conservé quelques phrases qui rappellent qu'il n'était pas toujours facile d'herboriser en Europe au XIX^{me} siècle; par exemple, à propos du *Teucrium flavum* L.: "Je l'ai récolté aussi au-dessus de Gourdon mais l'ai perdu avec un mulet précipité près d'Aiglun et Sallagriffon" (E. Burnat), ou encore: "Camp de la quarantaine contre le choléra à St-Dalmas-de-Tende où nous restâmes quatre jours, etc." (E. Burnat).
- d) Utilisation d'un code de *determinavit*, question déjà abordée au paragraphe 1 ci-dessus.
- e) Intervention d'un autre code, réservé aux récoltes — elles sont de très loin les plus nombreuses — d'Emile Burnat et (ou) des collaborateurs qui l'accompagnaient dans ses "voyages botaniques" (tel est l'intitulé des étiquettes imprimées) dans les Alpes maritimes. Ce code, que nous donnons *in fine* comme celui des *determinavit*, consiste à ne

citer alors que la date de la récolte, date éventuellement affectée d'une lettre (a, b) pour éliminer toute ambiguïté dans la recherche du ou des auteurs de cette récolte. Cette lettre devient indispensable notamment quand deux voyages se succèdent la même année. Ainsi en est-il par exemple pour 1914, année où eut lieu en juin un premier voyage d'Emile Burnat, accompagné de six participants, puis un second vers la fin de l'été, pour lequel seuls Ernest Wilczek et Alfred Saint-Yves furent chargés de la mission. Ces deux voyages sont donc codés respectivement 1914 (a) (collecteurs: E. Burnat, J. Briquet, P. Burnat, A. Saint-Yves, F. Cavillier, E. Abrezol & J. Lascaud) et 1914 (b) (collecteurs: E. Wilczek & A. Saint-Yves).

- f) Enfin, la relative "standardisation" des libellés d'étiquettes permet souvent d'utiliser l'abréviation "id." lors des successions d'informations disposées de manière homologue d'une part à la suivante. Un exemple volontairement simplifié permettra d'illustrer cette possibilité intéressante dans la recherche de la concision sans préjudice d'une perte d'information: **Val. Tinée:** — massif du Mounier: Monte Pelevo sur Isola, moissons, silice, 1400 m, 22.7.1913 (b), det. "*Alectorolophus alectorolophus*" (Sterneck, s.d.) — Id.: vallon de Longon au-dessus de Vignols, calc., 2000 m, 15.6.1914 (a), det. id. (id.). Pour la deuxième part, l'abréviation "id." se rapporte successivement à: "massif du Mounier", "*Alectorolophus alectorolophus*" et "(Sterneck, s.d.)".

Abréviations, signes et symboles utilisés

1) A la suite d'un binôme taxonomique

Nos remarques, informations et éventuelles opinions personnelles sont toujours indiquées entre crochets: []. Dans le cas contraire, il s'agit des mêmes éléments formulés par E. Burnat ou par ses collaborateurs.

a.:	adventice		n.:	naturalisé
c.:	cultivé		s.:	subspontané
i.?:	doute sur l'identité taxonomique			
*	=	non rencontré sur le territoire de la <i>Flore des Alpes maritimes</i> par E. Burnat ou ses collaborateurs;		
*!	=	comme ci-dessus, mais présence dans le territoire de la <i>Flore des Alpes maritimes</i> contrôlée en exsiccata (instituts, musées, collections privées, correspondants, etc.);		
r.	=	à rechercher; présence possible ou aire de répartition à préciser;		
φ	=	très probablement à éliminer du territoire, au moins à l'état spontané;		
†	=	disparu; station(s) détruite(s);		
?	=	doute. Ce signe ne se rapporte toujours qu'à la seule indication qui le précède immédiatement; ex. "c; s.?" signifie: cultivé et peut-être subspontané;		
[!!]	=	présence confirmée, ou très probable d'après les données récentes.		